→ appelé le 29/01/20 : vont nous expédier CERFA

edeis
l'Allié des territoires

DDTM du MORBIHAN
ARRIVÉE LE
27 JAN. 2020
SENB

M. le Préfet
Préfecture du Morbihan
Place du Général de Gaulle
BP 501
56019 VANNES Cedex

Monterblanc, le 20 janvier 2020

Objet : Demande de dérogation pour la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées sur l'aéroport de Vannes – Golfe du Morbihan

Monsieur le Préfet,

Veuillez trouver ci-joint l'imprimé 13 616*01 dûment complété relatif à la demande de dérogation pour la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées sur l'aéroport de Vannes-Golfe du Morbihan.

Cette autorisation vise le service de Prévention du Péril Animalier assuré par les agents d'Edeis aéroport Vannes dont l'activité consiste à empêcher les collisions entre les animaux et les avions lors des décollages et atterrissages. Cette activité nécessite de perturber intentionnellement, ou de détruire en dernier ressort, des spécimens d'espèces animales protégées, en l'occurrence des oiseaux, sur l'aéroport de Vannes-Golfe du Morbihan. Il s'agit des espèces suivantes : Goéland argenté – Vanneau Huppé – Mouette rieuse – Faucon crécerelle – Buse variable.

La prévention du péril animalier s'exerce à la demande, pendant les horaires d'activité du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (SSLIA). Les moyens d'effarouchement utilisés par les agents d'Edeis aéroport Vannes sont les suivants :

- Dispositif mobile d'effarouchement acoustique (diffusion de cris de détresse spécifique) utilisés à 80%
- Dispositifs pyrotechniques d'effarouchement (cartouches détonantes et crépitantes)
- Dispositif pyrotechnique de destruction (cartouches à plombs)

Le bilan annuel des opérations d'effarouchement et des prélèvements figurent dans le bilan annuel du Péril Animalier. Ce document est transmis chaque année à l'autorité de surveillance, la DSAC, ainsi qu'à la préfecture du Morbihan.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes plus respectueuses salutations.

Jean-Pierre AUBERT
Responsable d'exploitation
Edeis Aéroport Vannes

EDEIS AEROPORT VANNES
AEROPORT DE VANNES-GOLFE DU MORBIHAN 56250 MONTERBLANC
SARL - RCS Vannes 799 299 862 – code APE 5223Z
Tel : +33 (2) 97 60 78 79 - courriel : vannes.aeroport@edeis.com